

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

L'objectif de l'Emergency Tracking Tool (ETT) est de collecter des informations sur les mouvements de population importants et soudains, ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les informations sont recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés ou d'observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur un mouvement qui a eu lieu **le 13 septembre 2023 dans la ville d'Ounianga-Kébir, située dans la province de l'Ennedi Ouest, près de la frontière Libyenne.**

RESUMÉ DE L'ÉVÈNEMENT

 Population collectivement expulsée : **62 personnes**

 Lieu d'accueil: **Ounianga-Kébir (Ennedi Ouest)**

 Raison du mouvement: **Expulsion collective**

 Lieu de départ: **Libye**

 Mode de transport: **3 véhicules**

 Date d'arrivée: **13 septembre 2023**

Le 9 septembre 2023, un total de 61 **ressortissants tchadiens et 1 ressortissant nigérian** (dont dix mineurs non-accompagnés parmi eux) ont été expulsés collectivement de la Libye et sont arrivés dans la ville d'Ounianga-kebir le 13 septembre 2023. Par ailleurs, ces derniers ont affirmé avoir été emprisonnés en Libye pendant trois mois à trois ans à Koufra avant d'être expulsés. Il est à noter que la vaste majorité des personnes expulsées sont originaires d'Abéché, Ati et d'Amniman.

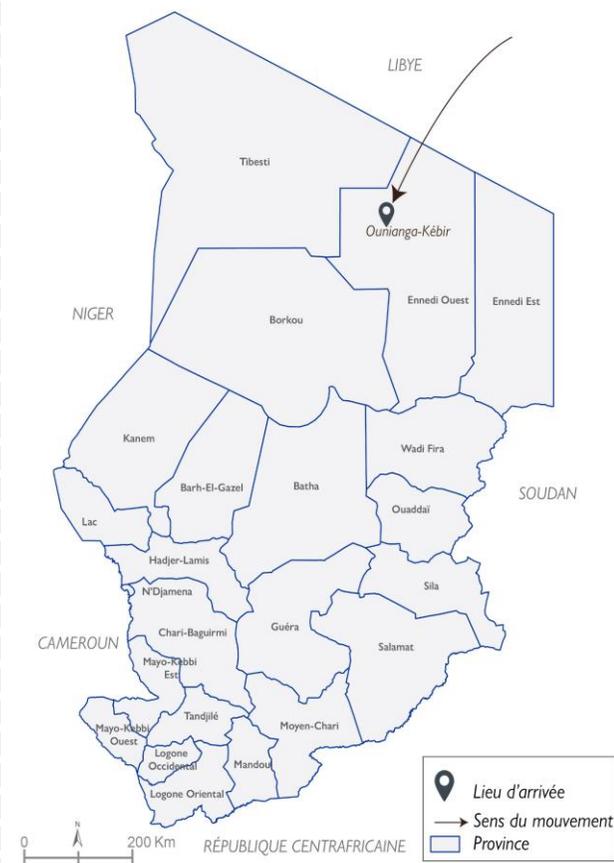
Ainsi, les 62 personnes expulsées n'ont reçu aucune assistance et vivent dans une situation d'extrême vulnérabilité (certains mineurs non accompagnés sont malades) et ne disposent d'aucun moyen pour poursuivre leur voyage vers leur communauté d'origine. De ce fait, elles ont manifesté avoir urgemment besoin de **nourritures après avoir fait plusieurs jours sans manger, de soins de santé ainsi que d'assistance au transport vers leurs localités d'origine.**

BESOINS PRIORITAIRES

 **Nourriture**

 **Santé**

 **Transport**



Avertissement: : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.